



TERRITOIRE
PAYS D'AUBAGNE
ET DE L'ÉTOILE

METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT »

DU TERRITOIRE DU PAYS D'AUBAGNE ET

DE L'ÉTOILE

ooooo

BUDGET PRIMITIF

2021

Table des matières

<u>I SYNTHESE</u>	3
<u>1.1. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT »</u>	3
<u>1.1.1. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT »</u>	3
<u>1.1.2. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT »</u>	5
<u>1.2. LA SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT »</u>	7
<u>1.2.1. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT »</u>	7
<u>1.2.2. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT »</u>	8
<u>1.3. LES EPARGNES DE L'ACTIVITE « ASSAINISSEMENT »</u>	10
<u>1.4. LA DETTE DU BUDGET « ASSAINISSEMENT »</u>	11

Les budgets annexes, distincts du budget principal proprement dit permettent d'établir le coût réel d'un service et de déterminer avec précision le prix à payer par leurs seuls utilisateurs pour équilibrer les comptes.

I SYNTHESE

Section de Fonctionnement :

Les recettes d'exploitation sont revalorisées de 1% correspondant à des volumes pris en charge attendus à un niveau proche de celui de 2020.

Les dépenses d'exploitation progressent également de 1%, soit des dépenses stables par rapport à 2020.

Section d'Investissement :

Les crédits prévus au titre des dépenses d'investissement augmentent par rapport au BVP 2020 de 10% et sont principalement destinés à financer les travaux sur l'Ovoide, le Hameau du Pigeonnier et la STEP de Cuges. Les recettes d'investissement progressent également de 10% avec l'inscription d'un emprunt d'équilibre en attendant la reprise des résultats.

1.1. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT »

1.1.1. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT »

En K€	BP 2020	BP 2021	Variation en %
Recettes réelles	2 055 K€	2 077 K€	1%
Recettes de gestion courante	2 055 K€	2 077 K€	1%
013 - Atténuations de Charges	0	0	n/a
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 005 K€	1 982 K€	-1%
74 - Dotations et participations	50 K€	95 K€	90%
75 - Autres produits de gestion courante	0 K€		-100%
Autres recettes de fonctionnement	0	0	n/a
77 - Produits exceptionnels	0	0	n/a
Recettes d'ordre	650 K€	650 K€	0%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	650 K€	650 K€	0%
Total recettes de fonctionnement	2 705 K€	2 727 K€	1%
Résultat reporté ou anticipé n-1	0	0	n/a
Total des Recettes d'exploitation cumulées	2 705 K€	2 727 K€	1%

- ✓ Les recettes d'exploitation votées augmentent de 1% par rapport au budget primitif 2020.
- ✓ Les recettes de gestion courante atteignent 2 077 M€.

Elles se composent des redevances d'assainissement encaissées pour le compte de la Métropole lors de la facturation de l'eau par les différents délégataires. La SPL en tant que délégataire de l'eau et de l'assainissement reverse la part Métropolitaine de l'assainissement. Le SIBAM étant uniquement délégataire de l'eau, il reverse la totalité de la redevance que la Métropole a à charge de redistribuer à la SPL « l'Eau des collines ». Pour mémoire, le SIBAM couvre depuis 2019 les communes de Belcodene, Cadolive, La Bouilladisse, La Destrousse, Peypin, Roquevaire et Saint-Savournin. La SPL « l'Eau des collines » est délégataire de l'eau pour Aubagne, Auriol, Cuges les Pins, La Penne sur Huveaune et Saint-Zacharie.

Les produits des services diminuent à la marge de 0.023 M€ (-1%).

A noter également que les volumes servant de base aux calculs sont ceux de 2019. Au vu des volumes constatés sur 2020 à la fin du premier semestre, la tendance de production suit celle de 2019 malgré les deux mois de confinement ;
- ✓ Le chapitre 74 qui enregistre la prime d'épuration augmente de 45 K€ par rapport au BP 2020. A noter que la recette prévue au BP 2020 tenait compte de la baisse de la participation amorcée par l'Agence de l'Eau et qui devait se poursuivre en 2020. Toutefois, cette dernière n'a pas été mise en œuvre, ce qui a eu pour effet une revalorisation des recettes prévues au Budget Supplémentaire 2020. Ces primes sont versées par l'Agence de l'Eau aux maitres d'ouvrage publics et privés afin de rétribuer les bonnes performances épuratoires et d'inciter les bonnes pratiques et les améliorations de celles-ci ;
- ✓ Le montant prévu pour les opérations d'ordre de transfert reste similaire aux montants budgétés en 2020.

1.1.2. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT »

En K€	BP 2020	BP 2021	Variation en %
Dépenses réelles	1 895 K€	1 910 K€	1%
Dépenses de gestion courante	1 208 K€	1 210 K€	0%
011 - Charges à caractère général	1 086 K€	1 056 K€	-3%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	35 K€	35 K€	0%
65 - Autres charges gestion courante	87 K€	119 K€	37%
Autres dépenses de fonctionnement	687 K€	700 K€	2%
66 - Charges financières	0	0	n/a
67 - Charges exceptionnelles	587 K€	600 K€	2%
68 - provisions	100 K€	100 K€	0%
Dépenses d'ordre	810 K€	817 K€	1%
023 - Virement à la section d'investissement	0	0	n/a
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	810 K€	817 K€	1%
Total dépenses de fonctionnement	2 705 K€	2 727 K€	1%
Résultat reporté ou anticipé n-1	0	0	n/a
Total dépenses de fonctionnement cumulées	2 705 K€	2 727 K€	1%

- ✓ Les dépenses d'exploitation proposées augmentent de 1% par rapport au Budget Primitif 2020, soit une progression de 22 K€.
- ✓ Le chapitre 011 – Charges à caractère général diminue de 3% du fait des volumes 2019 sur les communes gérées par la SPL Eau des Collines légèrement inférieurs. La recette versée par le SIBAM est en partie reversée à la SPL l'Eau des Collines. La Métropole Aix Marseille Provence, au travers du Conseil de Territoire Aubagne Pays de l'Etoile, est liée par protocole au SIBAM qui, en tant que délégataire de l'eau, facture également l'assainissement pour notre compte. Une fois le montant encaissé, la Métropole reverse la part du délégataire de l'assainissement à la SPL. Le décalage au niveau des volumes définitifs (pour le BP 2021 les prévisions ont été faites sur les chiffres de 2019) conduit à prévoir une marge sur le chapitre 011.
Pour les dépenses secondaires, 4 500€ sont prévus pour des analyses, 11 000 € de participation au schéma directeur de l'Assainissement Métropolitain et 500€ pour les cotisations Astee).
- ✓ Au chapitre 012 – Charges de personnel, le montant inscrit est identique à celui de 2020. Il correspond à la prise en charge partielle des dépenses de personnel associés au poste de Directeur Espaces Publics Eau et Assainissement (20 %), de responsable contrats Eau et Assainissement (30%) et de responsable budgétaire et comptable (10 %). Ces postes sont positionnés sur le budget principal puis refacturés au budget annexe « Assainissement » selon les quotités décrites ci-avant ;
- ✓ Les autres charges de gestion courante augmentent de 37% du fait du réajustement du montant de la prime d'épuration à reverser à la SPL l'Eau des Collines. Le reste concerne les frais de facturation dus au SIBAM dans le cadre du protocole de facturation pour 22 000€. On note également 2 000€ inscrits pour les redevances AOT qui concernent des droits de passages pour des canalisations (caserne Vienot ou à La Penne sur Huveaune) ;

- ✓ Sur le chapitre 67 – Charges exceptionnelles, la dépense concerne principalement la convention de participation financière à l'extension de la station d'épuration (Géolide) dont l'augmentation annuelle (coefficient d'actualisation de 3,12%) est prévue sur l'échéancier de la convention. 4000 € sont également prévus en cas d'une servitude à payer en lien avec l'intervention au quartier dit de La Royante à Aubagne ;
- ✓ Le chapitre 68 est stable avec 100 K€ prévus dans le cadre de l'appel dans le dossier de la SERAMM ;
- ✓ Les opérations d'ordre de transfert augmentent de 1% suite à la mise à jour du patrimoine.

.2. LA SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT »

1.2. LA SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT »

1.2.1. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT »

En K€	BP 2020	BP 2021	Variation en %
Recettes réelles	1 965 K€	2 238 K€	14%
Recettes d'équipement	1 965 K€	2 238 K€	14%
13 - Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	31 K€	21 K€	-34%
16 - Emprunts et dettes assimilées (hors 165, 166, 16449)	1 934 K€	2 217 K€	15%
Recettes financières	0	0	n/a
27 - Autres immobilisations financières	0	0	n/a
Recettes d'ordre	810 K€	817 K€	1%
021 - Virement de la section de fonctionnement	0	0	n/a
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	810 K€	817 K€	1%
041 - Opérations patrimoniales	0	0	n/a
Total recettes d'investissement	2 775 K€	3 055 K€	10%
Résultat reporté ou anticipé n-1	0	0	n/a
Total des recettes d'investissement cumulées	2 775 K€	3 055 K€	10%

- ✓ Les recettes d'investissement votées augmentent de 10% par rapport au Budget Primitif 2020 ;
- ✓ Le solde de la subvention de l'Agence de l'Eau pour le Hameau du Pigeonnier est inscrit pour 20 750€. Concernant le solde de la subvention de la STEP d'Auriol Saint-Zacharie, celui-ci ne sera finalement pas perçu fin 2020. En fonction de la progression du dossier, les crédits correspondants (31 294 € - Agence de l'Eau) pourront être intégrés lors du Budget supplémentaire 2021;
- ✓ Un emprunt d'équilibre est positionné pour 2.217 M€ dans l'attente de la reprise de résultat excédentaire au budget supplémentaire ;
- ✓ Les opérations d'ordre de transfert augmentent de 1% suite à la mise à jour du patrimoine.

1.2.2. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT
»

En K€	BP 2020	BP 2021	Variation en %
Dépenses réelles	2 125 K€	2 405 K€	13%
Dépenses d'équipement	1 978 K€	2 258 K€	14%
20 - Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations)	18 K€	18 K€	0%
21 - Immobilisations corporelles (y compris opérations)	0		n/a
23 - Immobilisations en cours (y compris opérations)	0		n/a
Total des opérations d'équipement	1 960 K€	2 240 K€	14%
Dépenses financières	147 K€	147 K€	0%
16 - Emprunts et dettes assimilées	147 K€	147 K€	0%
27 - Autres immobilisations financières	0		n/a
Dépenses d'ordre	650 K€	650 K€	0%
040 - Opérations de transfert entre sections	650 K€	650 K€	0%
041 - Opérations patrimoniales	0	0	n/a
Total dépenses d'investissement	2 775 K€	3 055 K€	10%
Résultat reporté ou anticipé "n-1"	0	0	n/a
Total dépenses d'investissement cumulées	2 775 K€	3 055 K€	10%

- ✓ Les dépenses d'investissement votées augmentent de 10% par rapport au Budget Primitif 2020 ;
- ✓ L'opération d'extension de la Station d'épuration d'Auriol Saint-Zacharie est dotée de 0,420 M€ dont 20 000€ pour les études juridiques et techniques concernant les levées des réserves dans le cadre du contentieux avec SOGEA-GTM. 0,23 M€ sont prévus pour le solde du marché de création de la STEP avec GTM. La somme restante doit permettre de faire face à des travaux en cas de défaillance de la station ;
- ✓ L'opération de réhabilitation de l'Ovoïde eaux usées Aubagne/Marseille est portée à 0,9 M€ avec 0,7 M€ de travaux concernant le solde des regards ainsi que des réparations sur des zones potentiellement dégradées susceptibles d'être découvertes. Les 0,1 M€ supplémentaires concernent des études complémentaires et le diagnostic du réseau mené par CEREG ;
- ✓ Sur l'opération d'extension du réseau assainissement Hameau du Pigeonnier, 0,3 M€ sont inscrits au titre du solde des travaux d'extension du réseau du Pigeonnier ;
- ✓ Pour la future station d'épuration de Cuges-les-Pins, 0,72 M€ sont inscrits dont 20 000€ pour des études de sol et géotechniques. L'achat d'un terrain est prévu pour la future STEP à hauteur de 0,2 M€. Concernant les travaux 0,5 M€ sont prévus pour le 2^{ème} semestre 2021. La deuxième partie des travaux interviendra sur 2022 ;
- ✓ On note également la somme de 18 000€ inscrite pour financer une part du futur logiciel métier métropolitain spécifique à l'Assainissement non collectif ;

- ✓ Au chapitre 16, une annuité de 146 937,90€ est inscrite. Il s'agit d'un emprunt à taux zéro contracté auprès de l'Agence de l'Eau depuis 2017. La dette sera totalement remboursée en 2026 ;
- ✓ Le montant prévu pour les opérations d'ordre de transfert reste similaire aux montants budgétés en 2020.

1.3. LES EPARGNES DE L'ACTIVITE « ASSAINISSEMENT »

En K€		BP 2020	BP 2021
Budgets annexes :			
Budget Assainissement	<i>Recettes de gestion courante</i>	2 055 K€	2 077 K€
	<i>Dépenses de gestion courante</i>	1 208 K€	1 210 K€
	Epargne de gestion courante (EBG)	847 K€	867 K€
	Taux d'épargne de gestion courante (Taux d'EBG)	41%	42%
	<i>Recettes exceptionnelles larges (77 + 78 +76) hors nature 775</i>	0	0
	<i>Dépenses exceptionnelles larges (67 +68 + 66112)</i>	687 K€	700 K€
	Résultat exceptionnel large	-687 K€	-700 K€
	Epargne de gestion (EBG + résultat exceptionnel)	160 K€	167 K€
	Taux d'épargne de gestion	8%	8%
	<i>Intérêts de la dette (66 sauf le 66112)</i>	0	0
	<i>Recettes réelles</i>	2 055 K€	2 077 K€
	<i>Dépenses réelles</i>	1 895 K€	1 910 K€
	Epargne brute (EBE)	160 K€	167 K€
	Taux d'épargne brute (Taux d'EBE)	8%	8%
	Annuité en capital de la dette (16 sauf le 16449 et 165)	147 K€	147 K€
	Fonds de roulement		
	Epargne nette (ENE)	13 K€	20 K€
	Taux d'épargne nette (Taux d'ENE)	1%	1%

- ✓ Un taux d'épargne nette positif révèle une bonne propension de l'activité récurrente à générer des recettes susceptibles d'alimenter l'investissement ou de rembourser de la dette (ayant servi à investir). Ce n'est pas le cas ici du fait d'une activité dont les recettes sont reversées en grande partie à la SPL l'Eau des collines et à la convention de participation financière à l'extension de la station d'épuration (Géolide) dont le coût de plus en plus important vient peser sur les dépenses. Il faudra

attendre la reprise du résultat excédentaire qui sera constaté au Compte Administratif 2020 pour voir la situation s'améliorer.

1.4. LA DETTE DU BUDGET « ASSAINISSEMENT »

Le capital restant dû au 31/12/2021 projeté s'élève à «735 K€ »

Le tableau ci-dessous retrace les principaux indicateurs relatifs à l'évolution de la dette du Budget « Assainissement »

En k€	Stock de dette au 31/12/2020	Remboursement du capital de la dette en 2021	Intérêts de la dette en 2021	Emprunt nouveau 2021	Capital restant dû au 31/12/2021
Volume	882 K€	147 K€	0	0	735 K€

- ✓ Il s'agit d'un emprunt à taux zéro contracté auprès de l'Agence de l'Eau depuis 2017. La dette sera totalement remboursée en 2026. L'annuité est de 146 937,90€.

